

**Avis n° 2013 / 02-05 relatif
à l'habilitation de l'Institut d'enseignement supérieur
et de recherche en alimentation, santé animale,
sciences agronomiques et de l'environnement (Vet
Agro Sup) à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Catégorie E : demande déposée hors calendrier national périodique des habilitations

- Vu la demande présentée par Vet Agro Sup le 29 juin 2012,
- Vu le rapport établi par MM Bernard Roman-Amat (membre CTI, rapporteur principal) et Maurice Pinkus (membre CTI), présenté lors de la séance plénière du 6 février 2013,

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Placé sous la tutelle du ministère en charge de l'agriculture, l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) constitué sous la forme d'un grand établissement, au sens de l'article L.717-1 du code de l'éducation. Créé en 2009 par le décret n° 2009-1641 du 24 décembre 2009, Vet Agro Sup est né de la réunion de deux établissements publics à caractère administratif : l'École nationale vétérinaire de Lyon et l'École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand (elle-même créée en 1984 et habilitée depuis 1985 à délivrer le titre d'ingénieur). Dans sa nouvelle configuration, il relève de l'académie de Lyon.

Vet Agro Sup propose une formation d'ingénieurs en trois ans, exclusivement sur le site de Clermont-Ferrand. L'établissement délivre un diplôme unique sans spécialité, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue, dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du développement territorial. En troisième année, l'élève ingénieur peut choisir l'une des options suivantes : Agriculture – environnement – territoire / Ingénierie du développement territorial / Agronomie, productions végétales, environnement / Génomique – écophysiologie – productions végétales / Elevage et systèmes de production / Commercialisation – marchés agricoles et alimentaires / Aliments – innovation – management entreprise.

L'effectif de Vet Agro Sup porte sur 347 élèves ingénieurs. L'établissement a délivré 113 diplômes d'ingénieur en 2011. Dans sa fiche synthétique de 2012, il affiche un taux de 57,3% de boursiers. L'équipe pédagogique compte 38 enseignants permanents (enseignants chercheurs et enseignants), ce qui aboutit à un taux d'encadrement d'un enseignant permanent pour 9 élèves ingénieurs. L'école compte sur l'ensemble de ses campus 391 personnels administratifs et techniques. En ce qui concerne les locaux, l'école dispose de 16 000 m² SHON. Le coût annuel moyen de la formation s'élève à 13 260 euros par élève / an.

Lors de la séance plénière de la CTI du 02 décembre 2008, dans le cadre de sa campagne périodique d'évaluation, la Commission a émis un avis favorable au renouvellement d'habilitation de l'École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand, pour une durée de six ans à compter du 1^{er} septembre 2009. Cet avis favorable était accompagné des recommandations suivantes : veiller à préserver l'identité de l'école au sein du pôle agrovétérinaire Rhône-Alpes Massif Central, formaliser et systématiser l'évaluation des enseignements dans le cadre d'une politique qualité, améliorer la communication interne et la diffusion de bonnes pratiques, poursuivre les efforts de développement à l'international, augmenter la mobilité étudiante, veiller à améliorer la notoriété de l'école et la qualité du recrutement, poursuivre le suivi de l'évolution des métiers par l'observation de la trajectoire professionnelle des anciens élèves et contribuer à une clarification et à une meilleure structuration des formations d'ingénieur au sein du PRES Clermont Université.

A la séance plénière du 10 février 2010, la CTI a pris acte de la création de Vet Agro Sup. A l'occasion de cette prise d'acte, la Commission a précisé que le titre d'Ingénieur diplômé délivré par l'École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand devenait « Ingénieur diplômé de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences

agronomiques et de l'environnement » mais que, conformément à l'article 29 du décret de création, les étudiants en cours d'études, qui en feraient la demande, pourraient recevoir le titre d'Ingénieur diplômé de l'ENITA de Clermont-Ferrand. L'habilitation en cours, renouvelée pour 6 années à partir de la rentrée 2009, restait en vigueur jusqu'à la fin de l'année universitaire 2014/2015.

Objet de la demande de l'établissement : Vet Agro Sup demande à être habilité à délivrer à compter du 1^{er} septembre 2013 le titre d'« Ingénieur diplômé de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement » en formation initiale sous statut d'apprenti.

1/ Formation

La formation d'ingénieurs par apprentissage envisagée se déroulerait en trois ans et aboutirait aux mêmes compétences que celles de la voie sous statut étudiant. L'effectif visé est de 10 apprentis par promotion, à nombre total de diplômés inchangé. Une enquête auprès des entreprises auvergnates du secteur a fait ressortir un potentiel d'embauche largement égal à cet effectif. Les apprentis seraient recrutés pour moitié par un concours spécial (concours « P ») et pour moitié parmi les étudiants qui choisiraient l'apprentissage pendant leur premier trimestre à l'école. Vet Agro Sup a retenu le CFA (sans mur) imposé par la région Auvergne : ARPAESA_IRISUP. La commission permanente du Conseil régional d'Auvergne a donné un avis favorable au projet de Vet Agro Sup par un vote le 28 janvier 2013. Le nombre d'heures encadrées prévu est de 1775. Les séquences d'enseignement spécifiques aux apprentis seront concentrées sur les semestres 5, 6 et 7 ; pendant les semestres 8 et 9, la majorité des enseignements seront communs aux apprentis et aux étudiants. Le calendrier d'alternance comporte 66 semaines à l'école, 69 semaines en entreprise et 8 semaines de stage à l'étranger (réalisées dans le cadre de l'entreprise). Les ECTS sont réparties également entre l'école et l'entreprise.

2/ Synthèse de l'évaluation

Les rapporteurs font ressortir les **points forts** suivants :

- projet fermement porté par la direction de l'école, soutenu par le corps enseignant et bien réfléchi ;
- projet qui répond à une forte attente d'entreprises, au niveau régional et même plus largement;
- formation en trois ans ;
- bon rythme d'alternance avec une majorité du temps passé en entreprise;
- répartition 50/50 des ECTS entre école et entreprise;
- un stage obligatoire de 8 semaines à l'étranger ;
- formation des maîtres d'apprentissage offerte par le CFA IRISUP aux entreprises.

Les **points faibles** sont les suivants :

- filière de recrutement non spécifique pour 50% de l'effectif et ne paraissant pas adaptée pour les autres 50% ;
- part des séquences permettant une pédagogie spécifique paraissant trop faible (surtout semestres 8 et 9) ;
- effectif d'apprentis trop faible pour constituer un réel groupe, ce qui diminue encore la possibilité d'une pédagogie spécifique ;
- CFA relativement peu expérimenté au niveau ingénieur, et qui, en raison de sa très petite taille, n'aura pas d'apport sur la pédagogie ;
- règlement des études incomplètement rédigé.



Après délibération, la CTI **donne un avis négatif à l'habilitation** de Vet Agro Sup à ouvrir sa formation d'ingénieur à la voie de l'apprentissage.

Délibéré en séance plénière à Mont Saint Aignan, le 13 février 2013
Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 12 mars 2013

Le président de la CTI



Philippe MASSÉ